

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Ferrailles-radioactives>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Revue "Sortir du nucléaire" > Sortir du nucléaire n°35 > **Ferrailles radioactives contaminées - Victoire de l'association locale contre Feursmétal**

**1er juin 2007**

## **Ferrailles radioactives contaminées - Victoire de l'association locale contre Feursmétal**

**Le 24 mai 2007 le tribunal administratif a annulé l'arrêté préfectoral.**

**Dans un arrêté du 30 septembre 2004 le Préfet de la Loire autorisait la société FEURSMETAL du Groupe AFE "à réaliser des essais de fusion de ferrailles issues de l'industrie de l'uranium en amont du cycle nucléaire".**

Ces ferrailles bon marché étaient contaminées ou susceptibles de l'être. Il s'agissait d'une grande première en France.

Les risques inhérents à ce projet étaient graves pour la santé des salariés, des populations ainsi que pour l'environnement et la nature mais aussi pour les activités économiques, touristiques et agricoles :

u inhalation de poussières radioactives combinées à d'autres polluants (métaux lourds, dioxine, etc.)  
u les effets sur la santé de l'accumulation de faibles doses de radioactivité restent inconnus et les cancers d'origine environnementale ne cessent d'augmenter (cf. l'Appel de Paris du Professeur Belpomme).

u la porte s'ouvrait à la dissémination de la radioactivité et à la perte de sa traçabilité dans les biens de consommation, d'équipement ou de construction.

Les travailleurs de la fonderie, les premiers conscients du danger, l'ADSE (adresse ci-jointe) avec le soutien de la CRIIRAD et d'un collectif fort de plus de 40 associations, ainsi que la population forézienne, se sont mobilisés pour empêcher la réalisation de ces essais et au-delà, l'exploitation pérenne du procédé :

- Le 30 septembre 2004 l'ADSE organisait une première réunion d'information en présence de Roland Desbordes et Michele Rivasi de la CRIIRAD.

- Le 23 octobre 2004, près de mille personnes manifestaient dans les rues de Feurs pour demander l'annulation de l'arrêté préfectoral.

- Le 22 novembre 2004, six cents foréziens inquiets, dans une salle comble, assistaient à un débat public contradictoire où la direction de Feursmetal ne parvenait pas à les rassurer sur l'inocuité du projet.

- Le 28 décembre 2004, des riverains, l'ADSE et la CRIIRAD. saisissaient le Tribunal Administratif demandant l'annulation de l'arrêté préfectoral.
- Le 11 janvier 2005 une pétition réunissant 7300 signatures était remise au préfet.
- Alors que le 2 février 2005 le directeur de Feursmetal défendait avec acharnement son projet devant la CLIS. (Commission Locale d'Information et de Sécurité), contre toute attente, deux jours plus tard il annonçait la "suspension de sa campagne d'essai" parce qu'"il n'y avait pas de perspective d'industrialisation de ce procédé à court terme". Il n'existait cependant aucune garantie qu'à moyen terme cette campagne d'essais ne reprenne à Feurs ou ailleurs. C'est pourquoi l'ADSE maintenait :
  - 1) sa manifestation à Saint-Etienne le 12 février 2005 pour dire non à la sortie de toutes les ferrailles et déchets issus de la filière du nucléaire.
  - 2) sa requête auprès du Tribunal Administratif.

Le 24 mai 2007, cette affaire qui avait soulevé la passion dans le Forez trouvait son dénouement. Le Tribunal Administratif annulait l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2004, précisant dans ses attendus qu'il existait "non seulement un risque d'irradiation mais aussi de possibles contaminations" et que "la modification apportée au mode d'utilisation de l'installation était de nature à entraîner des dangers ou inconvénients nouveaux au regard des intérêts mentionnés à l'article L 511-1 du code de l'environnement".

L'ADSE a accueilli cette décision avec satisfaction mais appelle à rester vigilant sur les dossiers en cours :

- fumées et nuisances olfactives
- stockage des sables et laitiers à la décharge du Roule
- impact des métaux sur la santé
- conséquences environnementales des essais de fusion de ferrailles contaminées provenant de la centrale de Chinon, diligentés par EDF en 1984 et 1985.

**Contact :**

A.D.S.E. (Association pour la Défense de la Santé et de l'Environnement)  
Maison de la Commune  
24, rue Camille Pariat  
42110 Feurs

Site : <https://adsenvironnement.free.fr>

Mail : [adsenvironnement@free.fr](mailto:adsenvironnement@free.fr)

**ADSE**